**Formulaire de Plaintes de la Commission Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples**

**(Procédure des Communications n’émanant pas d’États, conformément à l’Article 55 de la Charte africaine)**



Date : Cliquez ici pour insérer une date

**INSTRUCTIONS**

Veuillez remplir le formulaire ci-dessous de manière aussi concise que possible en rapportant toutes les informations dont vous disposez concernant les faits allégués dans l’une des langues de travail de la Commission africaine des droits de l’homme et des peuples (la Commission) : français, anglais, arabe et portugais. Si la Commission se saisit de l’affaire, vous aurez la possibilité d’énoncer vos arguments juridiques sur la Recevabilité et sur le Fond.

Les documents justificatifs et les autres pièces jointes devraient, dans la mesure du possible, être soumis dans la même langue que la Communication. S’il fallait se baser sur des documents dans une autre langue, le Plaignant devra en joindre la traduction dans l’une des langues de travail de la Commission, accompagnée d’un certificat attestant que le document a été traduit par un traducteur assermenté.

Veuillez ne pas employer des termes insultants à l’égard de l’État mis en cause, de ses institutions ou de l’Union africaine et ses institutions.

1. **INFORMATIONS SUR LE/LES PLAIGNANT(S)**

Veuillez indiquer les coordonnées détaillées de la personne ou des personnes/de l’organisation ou des organisations qui introduisent la plainte.

Il est important de faire savoir immédiatement et par écrit à la Commission si la victime ou les victimes alléguées souhaitent changer de représentation pour leur défense.

|  |  |
| --- | --- |
| Nom |  |
| Nationalité |  |
| Organisation (le cas échéant) |  |
| Avocat(s) (le cas échéant) |  |
| Relation avec la ou les victimes (s’il ne s’agit pas de la victime) |  |
| Adresse |  |
| Fax |  |
| E-mail(s) |  |
| Numéro(s) de téléphone |  |

Soumission de la Plainte :

En votre propre nom ☐ ou au nom de la ou des victimes ☐

Si la plainte est introduite au nom de la victime ou des victimes, veuillez donner les informations ci-dessous :[[1]](#footnote-1)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Victime | Nom |  |
|  | Autres noms |  |
|  | Date de naissance |  |
|  | Sexe |  |
|  | Nombre d’autres victimes |  |
| Victime d’un groupe | Nom du groupe |  |

S’il y a plus d’une (1) victime, veuillez indiquer les autres victimes et toute information pertinente concernant ces victimes (par exemple, le plus proche parent si la victime est décédée).

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Plusieurs victimes | Noms | Informations complémentaires |
|  | Cliquez ici pour insérer du texte.. | Cliquez ici pour insérer du texte. |
|  | Cliquez ici pour insérer du texte. | Cliquez ici pour insérer du texte. |
|  | Cliquez ici pour insérer du texte. | Cliquez ici pour insérer du texte. |
|  | Cliquez ici pour insérer du texte. | Cliquez ici pour insérer du texte. |
|  | Cliquez ici pour insérer du texte. | Cliquez ici pour insérer du texte. |
|  | Cliquez ici pour insérer du texte. | Cliquez ici pour insérer du texte. |

Si vous intervenez au su et avec le consentement de la victime ou des victimes, veuillez nous apporter la preuve de son/leur consentement.

Si vous n’y êtes pas autorisé, veuillez expliquer pourquoi vous ne pouvez pas obtenir de preuve ou de représentation et pourquoi vous considérez approprié de soumettre la présente plainte en son/leur nom.

La victime ou les victimes ont-elles demandé l’anonymat ? Oui ☐ Non ☐

Veuillez noter que, si l’identité de la victime ou des victimes peut ne pas être divulguée dans des documents publics, elle doit être divulguée à l’État Défendeur ou aux États défendeurs.

1. **FAITS RELATIFS A LA PLAINTE**

Nom de l’État responsable de la/des violation(s) alléguée(s).

*Veuillez noter que la Plainte ne peut être introduite que contre des États ayant ratifié la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples. À cet égard, une liste de leur statut est consultable sur* [*https://au.int/en/treaties/african-charter-human-and-peoples-rights*](https://au.int/en/treaties/african-charter-human-and-peoples-rights)*.*

Veuillez faire un récit détaillé, dans l’ordre chronologique, de l’acte ou de la situation dénoncés en spécifiant le lieu, la date et la nature de l’incident ainsi que toutes les personnes impliquées ou tous les témoins des violations alléguées. Veuillez joindre des copies de toutes les preuves documentaires en votre possession.

Articles de la Charte africaine allégués avoir été violés.

Identifiez les personnes ou les autorités que vous considérez responsables des faits allégués.

Indiquez toute autorité publique ayant connaissance des faits ou de la situation allégués.

1. **REQUÊTES**

Si la Commission arrive à la conclusion qu’un État a violé la Charte africaine, elle accorde des recours sous forme de recommandations à l’État sur la manière de redresser la situation. Il peut s’agir, par exemple, d’une indemnisation, d’une révision de la législation, de formation des agents chargés de l’application de la loi et d’autres mesures.

Veuillez indiquer vos requêtes et les recours que, selon vous, la Commission devrait procurer si elle arrive à la conclusion que l’État a violé la Charte africaine.

1. **TABLEAU DES ANNEXES**

Dans l’encadré ci-dessous, veuillez énumérer les documents par ordre chronologique avec une description concise.

*Veuillez joindre des copies lisibles de tous les documents énumérés ci-dessous. Aucun document ne vous sera retourné, vous avez donc intérêt à soumettre des copies et non des originaux.*

|  |  |
| --- | --- |
| **Titre du Document** | **Description du Document** |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

1. **DECLARATION SOLENNELLE**

Je, (le Plaignant) déclare solennellement que les informations contenues dans le formulaire de Plainte ci-dessus sont véridiques en substance et en faits. Je fais cette déclaration solennelle en toute conscience et sachant qu’elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment.

|  |  |
| --- | --- |
| **Date de soumission** | Cliquez ici pour insérer une date |
| **Signature de la personne introduisant cette Plainte / Communication** |  |

Veuillez adresser le formulaire dûment rempli à :

au Secrétariat de la Commission africaine des droits de l’homme et des peuples

31 Bijilo Annexe Layout, Kombo North District

PO Box 673 Banjul, The Gambia

Email : [au-banjul@africa-union.org](mailto:au-banjul@africa-union.org)

Tél : (220) 441 05 05, 441 05 06

***NB :*** *Le formulaire doit être téléchargé, rempli, signé et envoyé par e-mail ou service de messagerie avec ses annexes.*

*Le formulaire dûment rempli ne doit pas faire plus de 35 pages (taille de police 12, interligne simple) sans les annexes. Le formulaire doit être téléchargé, rempli, signé/cacheté et envoyé par e-mail ou service de messagerie avec ses annexes.*

1. Les tableaux indiquent simplement les réponses nécessaires. Vous pouvez créer autant d’espace que nécessaire en fonction du nombre de plaignants/victimes. [↑](#footnote-ref-1)